

aux gens de ma profession (1). Dès qu'il sera achevé d'imprimer, je vous en enverrai un exemplaire. Vous jugerez de la disposition et de l'utilité de l'ouvrage par la préface que j'y mets, dans laquelle je fais mention de feu M. Domat, auteur des *Lois civiles*, cet illustre ami dont je chéris infiniment la mémoire. (2). » Brossette avait étudié en droit avec le célèbre jurisconsulte. « Il y avait, dit-il, tant de disproportion entre son âge et le mien, entre ses lumières et les miennes, entre M. Domat et moi, que j'ai été surpris mille fois, et mille fois touché de reconnaissance de ce qu'il ne dédaignait pas de s'amuser avec moi, tout jeune et tout ignorant que j'étais. (3). »

Le 30 du mois d'août 1704, Brossette courut un affreux danger ; voici ce qu'il écrivait à Boileau, en septembre de la même année : « J'étais avec le chantre (4) d'une des principales églises de Lyon, et nous nous entretenions sur un pont de bois que l'on vient de construire sur la Saône (5). On avait élevé sur ce pont un grand ouvrage de charpente composé de huit ou dix grosse poutres desapin, longue de quarante pieds chacune, en forme d'arcs-boutants, qui soutenaient cet ouvrage. Le chantre et moi nous étions depuis un moment au milieu de ce pont et environnés de cette machine élevée par dessus, quand tout-à-coup elle se détacha du pont et se renversa dans la rivière avec un bruit épouvantable. Le chantre en fut écrasé sur la place à mes côtés, et moi, par une espèce de miracle, j'en fus garanti sans aucun mal. La Providence me réserve sans doute pour quelque chose de meilleur. Quoiqu'il en soit, voilà pour moi un grand sujet de méditation. (6). »

(1) L'ouvrage fut publié à Lyon, chez Ant. Boudet, 1705, in-4^o.

(2) Cizeron-Rival, t. II, p. 39.

(3) *Ibid.*, p. 42.

(4) M. de Chavannes, chantre de l'église collégiale de Saint-Paul.

(5) Le pont de Saint-Vincent. Ce pont avait été construit, en 1659, d'une manière fort pesante.

(6) Cizeron-Rival, t. II, p. 50.